

# Protocole de sélection pour l'Équipe du Québec de Bosses 2010-2011



## 1. Éligibilité générale pour le programme

### 1.1 Être un membre

Pour être éligible à la sélection de l'Équipe du Québec de bosses, l'athlète doit être membre en règle de la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique et de l'Association Canadienne de Ski Acrobatique.

### 1.2 Club de la Fédération Québécoise de ski acrobatique

L'athlète doit faire partie d'une équipe ou d'un club basé dans la province de Québec et reconnu par la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique.

## 2. Mission du programme de l'Équipe du Québec

Offrir une structure d'entraînement annuelle complète; favorisant le développement de l'athlète dans la discipline des bosses, tout en assistant et respectant l'évolution personnelle de cet individu.

### 2.1 Objectif de l'Équipe du Québec (Groupe Performance):

Renforcement des aptitudes spécifiques à la discipline des bosses, ainsi que la mise en forme. Former des athlètes pour l'équipe nationale de développement.

### 2.2 Objectif de l'Équipe du Québec (Groupe développement - Régions):

Détection d'habilités. Développement des aptitudes spécifiques de la discipline des bosses. Former de jeunes athlètes sur le plan technique, tactique, physique et psychologique.

### 2.3 Nombre d'athlètes sur l'EQC:

Groupe Performance: 12 (Min. 10, Max. 12)

Groupe Développement Région Québec: 6 (Min. 5, Max. 7)

Groupe Développement Région Laurentides: 6 (Min. 5, Max. 7)

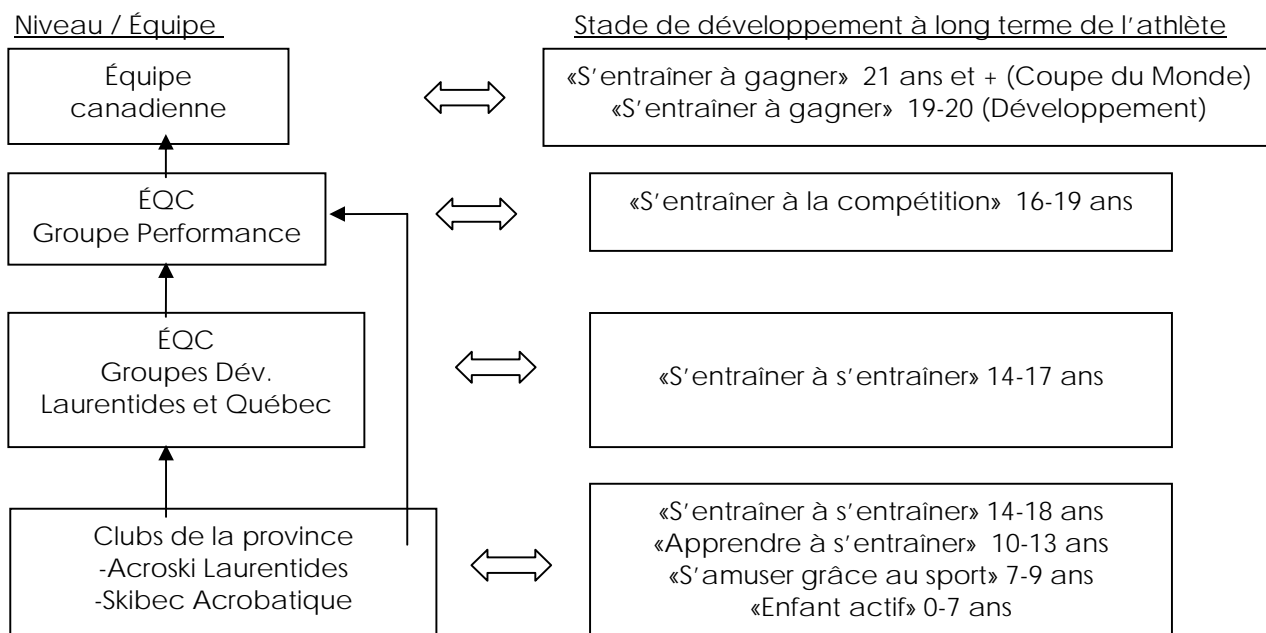
**Total : 20 à 26**

*(\*Aucun ajout ne sera fait à la sélection finale. Une liste d'athlètes, hommes & femmes, incluant des substituts sera établie. Si, après le dernier substitut de la sélection finale, l'équipe est composée de 22 athlètes, elle reste à 22 membres. Pour que l'équipe soit le plus homogène possible, l'équipe peut être composée d'un minimum de 20 athlètes et d'un maximum de 26 athlètes)*

## 2.4 Cheminement d'un athlète de club vers l'Équipe du Québec (Groupe Performance) :

Un athlète de club peut monter directement sur l'Équipe du Québec (Groupe Performance) seulement si :

1. l'athlète répond à l'âge minimum (Voir 4.3)
2. l'athlète répond aux méthodes de sélection (Voir 4.1 et 4.2)



## 3. Sélection de l'Équipe du Québec - Groupes développement :

### 3.1 Nombre d'athlètes sélectionnés

5 à 7 athlètes provenant de chaque région (Skibec Acrobatique et Acroski Laurentides) seront sélectionnés suite aux camps de détection d'habilités. Ce nombre peut inclure tous ou certains athlètes présentement sur les groupes développement de chaque région selon leur classement.

### 3.2 Camp de détection d'habilités

Il y aura un camp de détection d'habilités d'une journée dans chaque région (Skibec Acrobatique et Acroski Laurentides). Les camps pour les athlètes invités (voir 3.4) auront lieu le 10 avril 2010 à Québec pour les athlètes de Skibec et le 11 avril 2010 dans les Laurentides pour les athlètes d'Acroski Laurentides (stations de ski à déterminer). Les entraîneurs en chef de club sont fortement encouragés à être présents pour observer l'évaluation.

### 3.3 Âge minimum

Pour être éligible à l'Équipe du Québec - Groupe Développement, les athlètes doivent avoir terminé leur première année Jeunesse (**avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2009**).

### 3.4 Nombre d'athlètes invités

Les 8 premiers gars et 6 premières filles de chaque région (excluant les athlètes de l'Équipe du Québec) selon la grille de Sélection Développement Provinciale (SDP) (voir 3.7.1) seront invités au

camp de détection d'habilités. Seulement les athlètes de ce groupe ayant l'âge requis seront considérés pour faire partie de l'Équipe du Québec – Groupe développement. Les athlètes déjà membres de l'Équipe du Québec n'auront pas à participer à ce camp de détection, mais doivent être parmi les 10 premiers gars ou 8 premières filles de leur région selon la SDP pour garder leur place sur l'équipe.

### 3.5 « Spots » pour cas d'exception

2 spots additionnels par région seront disponibles pour le camp de détection d'habilités seulement pour les cas d'exception (Voir point 5).

### 3.6 Composition du groupe

La composition finale de l'Équipe du Québec – Groupe développement, en termes de nombre d'athlète et du sexe de l'athlète, sera à la discrétion des entraîneurs de l'ÉQC, qui tenteront le plus possible de maintenir l'égalité des sexes. L'homogénéité du groupe sera également considérée au niveau des habiletés et aptitudes des athlètes sélectionnés.

### 3.7 Critères spécifiques pour l'Équipe du Québec – Groupes développement:

1. Sélection Développement Provinciale (SDP)
2. Évaluation technique

#### 3.7.1 Sélection Développement Provinciale (SDP) 2010

La moyenne des 4 meilleurs résultats de l'athlète déterminera son rang:

- o 3 meilleurs résultats Provinciale en simple
  - o Et 1 résultat provenant du:
    - Championnat Canadien Junior (simple seulement)
- Ou**
- Championnat québécois

Note – Le détail du calcul est présenté à l'annexe A.

#### 3.7.2 Évaluation technique

Les athlètes sélectionnés pour les camps de détection d'habilités passeront une évaluation technique :

- o Qualité des virages sur le plat;
- o Qualité des virages dans les bosses;
- o Qualité des sauts;
- o Difficultés des sauts;
- o Vitesse.

## **4. Sélection de l'Équipe du Québec – Groupe Performance :**

### **4.1 Sélection par résultats**

Les 5 premiers gars & 3 premières filles de la Sélection Performance ÉQC 2010 (SPEQ) (Voir 4.5.1) seront automatiquement sélectionnés à l'Équipe du Québec.

### **4.2 « Spots » discrétionnaires**

Il y a 2 à 4 athlètes supplémentaires choisis, à la discrétion des entraîneurs de l'ÉQC.

Pour qu'un athlète soit considéré pour un spot discrétionnaire, il ou elle doit faire partie d'une des catégories suivantes:

- un athlète faisant partie d'un cas d'exception (Voir point 5);
- un athlète de club classé dans les 8 premières filles et 12 premiers gars de la SPEQ (Voir 4.5.1);
- un athlète déjà membre de l'Équipe du Québec de Bosses – Groupe Performance.

### **4.3 « Spots » non utilisés**

Si jamais il y a des athlètes automatiquement sélectionnés à l'Équipe du Québec suite à leur rang SPEQ (Voir point 4.1 ) qui refusent leur place sur l'Équipe du Québec – Groupe Performance, ou qui sont sélectionnés par l'Équipe Nationale de développement; ces places inoccupées seront additionnées aux spots discrétionnaires disponibles.

### **4.4 Âge minimum**

Pour être éligible à l'Équipe du Québec – Groupe Performance, les athlètes doivent être âgés d'un an de plus que l'âge minimal pour faire des compétitions sanctionnées par la Fédération Internationale de Ski (âge minimal FIS = 14 ans ou né en 1995 et avant / **âge minimal EQ-Perf = 15 ans ou né en 1994 et avant**).

### **4.5 Critère spécifique :**

1. Sélection Performance ÉQC 2010 (SPEQ)

#### **4.5.1 Sélection Performance ÉQC 2010 (SPEQ)**

La Sélection Performance Équipe du Québec comprend la moyenne des 4 meilleurs résultats parmi les circuits suivants :

- Provincial (simple seulement)
- Championnat québécois
- Série Canadienne
- NorAm
- Championnat Canadien Junior (simple seulement)
- Championnat Canadien Senior

Les 4 meilleurs résultats devront également respecter la ligne directrice suivante :

- Maximum 2 résultats Provincial
- Maximum 1 résultat provenant d'une compétition de Duel
- Minimum de 1 résultat provenant d'une Série Canadienne (simple ou duel)
- Maximum de 2 résultats provenant du même parcours de compétition

Note : Voir Annexe A pour le détail du calcul.

## **5. Cas d'exception :**

### **5.1 Clause blessure:**

- **Athlète membre de l'Équipe du Québec (Groupe Performance seulement):** Pour être considéré comme un cas d'exception, l'athlète doit avoir une note de son médecin expliquant la blessure et le délai de retour prévu, et avoir manqué 2 semaines de compétitions ou plus (2 fins de semaine de compétitions comptant dans la SPEQ)
- **Athlète membre d'un club de la FQSA ou de l'Équipe du Québec Groupe développement:** Pour être considéré comme un cas d'exception, l'athlète doit avoir une note de son médecin expliquant la blessure et le délai de retour prévu, et avoir manqué 2 compétitions Provinciale en simple et/ou 2 compétitions Série Canadienne de l'Est (Qc et Ont)

### **5.2 Athlètes rétrogradés de l'Équipe Nationale de Développement**

Une décision sera prise par le comité de cas d'exception (Voir 5.3) de la FQSA pour la sélection d'un athlète rétrogradé de l'Équipe Nationale de Développement qui pose sa demande de réintégration à l'Équipe du Québec avant le 30 avril 2010.

### **5.3 Cas spécial et comité de cas d'exception**

Toute autre situation dont les critères de sélection dans ce document ne s'appliquent pas sera évaluée et décidée par un comité de cas d'exception nommé par le Conseil d'Administration de la FQSA (minimum de 3 personnes).

Pour plus de renseignement SVP contacter:

**Marie Annick Bédard**  
Directrice générale  
Fédération Québécoise de Ski Acrobatique  
(514) 252-3089, #3423  
[mabedard@fqsa.com](mailto:mabedard@fqsa.com)

## ANNEXE A – Méthode de calcul pour la SDP et SPEQ

### a) Valeur des circuits

- Provincial – 80%
- Championnat québécois – 90%
- Série canadienne – 100%
- NorAm – 125%
- Championnat canadien junior – 85%
- Championnat canadien sénior – 125%

### b) Calcul de la valeur d'une course

Le résultat de course est transposé en une valeur entre 0 et 125. Pour calculer cette valeur, une formule est appliquée pour tenir compte de la place obtenue par un athlète et de son pointage par rapport au gagnant. Par la suite, la valeur obtenue est ajustée selon la valeur du circuit où le résultat a été obtenu.

- Valeur «Place» – 60%

Valeur de la place dans la grille 100 points x 0,60

- Valeur «Pointage» – 40%

$\frac{\text{Pointage de l'athlète}}{\text{Pointage du gagnant}} \times 0,40$

- Total de la valeur d'une course

[ Valeur «place» + Valeur «pointage» ] x Valeur circuit

DUEL : pour le calcul de la valeur d'un duel, la «place» utilisée sera celle de la finale (la position de la qualification sera utilisée pour ceux qui n'ont pas fait la finale). Le «pointage» utilisé dans le calcul sera celui obtenu en qualification. Dans l'éventualité où le duel est annulé en après-midi, la «place» et le «pointage» du matin seraient utilisés dans le calcul.

### c) Précisions relatives aux catégories

Toute compétition avec catégorie sera reportée sous une seule liste de résultats, toutes catégories confondues (1 liste par sexe).

Les duels du circuit provincial et du championnat canadien junior ne sont pas admissibles à la SDP et à la SPEQ, puisqu'ils sont par catégories.

d) Grille 100 points

Position	Points	Position	Points
1	100	12	45
2	95	13	40
3	90	14	35
4	85	15	30
5	80	16	25
6	75	17	20
7	70	18	15
8	65	19	10
9	60	20	5
10	55	21	1
11	50	22 et +	1

\* Tous les athlètes qui terminent 21e ou plus obtiendront 1 pt.

\*\* Aucun point pour DNF (Did not finish), RNS (Run not scored),  
DNS (Did not start), DSQ (Disqualified)